

UNITE DE COMPTE A CAPITAL GARANTI A L'ECHEANCE :
EUROSTOXX CLIQUET GARANTI 2011
CODE ISIN FR0010998773

Cet instrument financier complexe est une unité de compte. Sa valeur, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

- Risque de non garantie en capital à l'échéance et /ou à tout instant en cas de sortie anticipée (rachat, décès, arbitrage) :

Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

- Risque de volatilité :

Jusqu'à la date d'échéance du produit, la valeur de marché de ce produit peut faire l'objet d'une importante volatilité en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêts. Dans certaines circonstances, la valeur de marché du produit peut être substantiellement inférieure au montant initialement investi.

- Risque relatifs aux conditions de marché défavorables :

Les variations de la valeur de marché du produit sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité le produit avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider le produit dans des conditions de marché défavorables. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier.

- Risques de liquidité :

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.

- Risque de crédit :

Dans la mesure où des sommes sont dues par Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale) en sa qualité de [contrepartie, d'émetteur de titres, de banque dépositaire ou de garant, les investisseurs sont exposés à un risque de crédit sur Société Générale (ou sur l'entité venant aux droits de Société Générale).

- Risque de taux de change :

Les gains éventuels peuvent être réduits ou augmentés en fonction des taux de change.



ANTIN EPARGNE PENSION

Notice d'information

La notice d'information correspondant à cet instrument financier complexe est jointe à la présente annexe financière et fait partie intégrante de cette dernière.

Conditions de l'investissement

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 11/02/2011. Les investissements reçus postérieurement au 11/02/2011 se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.
- Par dérogation aux Conditions Générales, entre le 13/01/2011 et le 11/02/2011, toute nouvelle souscription sera investie intégralement et immédiatement sur l'allocation demandée sans passer par le support monétaire. Seul l'investissement demandé sur cette Unité de Compte sera placé comme mentionné supra sur BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343).
- En cas de défaut de l'Emetteur ou du Garant, le détenteur de l'Unité de Compte porte le risque d'une perte partielle ou totale en capital, l'assureur, lui, garantit le nombre de parts uniquement.
- A l'arrivée à terme ou en cas de remboursement anticipé, les montants résultant du remboursement de l'Unité de Compte seront investis automatiquement et sans frais sur le support monétaire BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343), tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée.

« L'AMF considère que ce produit est trop complexe pour être commercialisé auprès des investisseurs non professionnels et n'a dès lors pas examiné les documents commerciaux »

Fait en 2 exemplaires originaux(un exemplaire pour le souscripteur, un exemplaire pour l'assureur)

A, le / /

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance (cocher la ou les cases correspondances) :

☐ De la term-sheet/du prospectus

☐ De la brochure commerciale

Constituant la notice d'information de l'instrument financier.

Mention manuscrite* :

Signature du souscripteur
précédée de la mention manuscrite*

* « Je soussigné, reconnais avoir compris les termes de la présente annexe financière et de sa notice d'information afférentes à cet instrument financier complexe. Je reconnais avoir pleinement appréhendé la nature de l'instrument financier choisi ainsi que les risques afférents et notamment le risque de perte éventuelle d'une part ou de la totalité du capital investi à tout instant et notamment en cas de sortie anticipée, y compris en cas de décès».